

augmenté de 19 %, atteignant 680 millions de dollars. Les principaux pays fournisseurs de l'Europe étaient l'Italie (48,1 %), l'Espagne (1,3 %), l'Allemagne fédérale (1,4 %) et la France (1,0 %). Plus de 50 % des importations de produits de bijouterie aux États-Unis proviennent de l'Europe, et 2,1 %, du Japon (voir annexe 4).

Les tendances en matière d'importation pour ces groupes de produits figurent à l'annexe 5.

En 1987, d'après les chiffres du U.S. Department of Commerce, les importations de Taïwan, Hong Kong et la Corée du sud, les trois principaux fournisseurs de bijoux de fantaisie, ont augmenté respectivement de 34, 47 et 70 %. Par ailleurs, Hong Kong, Israël et la Thaïlande, principaux pays en développement fournisseurs de joaillerie, ont vu leurs exportations joaillères aux États-Unis augmenter en 1987 d'environ 23, 12 et 167 %, respectivement.

Compte tenu de la dévaluation du dollar américain par rapport aux principales devises des pays industrialisés, compte tenu du lien relativement stable qui existe entre les dollars canadien et américain et compte tenu enfin des changements qui s'opèrent dans le choix de fournisseurs pour les importations américaines de bijouterie, il semblerait possible pour le Canada d'augmenter sa part du marché américain de la bijouterie. Il est clair que les débouchés pour les exportations canadiennes de bijouterie iront en augmentant si l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis se réalise. À l'heure actuelle, les droits de douane visant la joaillerie s'échelonnent de 2,1 % pour certaines perles cultivées à 27,5 % pour certains bijoux en métal précieux. Les droits de douane visant les bijoux de fantaisie sont de l'ordre de 4,9 % à 11 %. L'Accord du libre-échange éliminerait tous les droits de douane pour la joaillerie d'ici le 1^{er} janvier 1993, et dans le cas des bijoux de fantaisie, d'ici le 1^{er} janvier 1998 (voir annexe 6).

Le principal obstacle auquel doivent faire face les fournisseurs canadiens qui tentent d'augmenter leur part du marché américain est la popularité croissante des articles de bijouterie provenant de pays en développement. Il serait difficile pour les fabricants canadiens de concurrencer le prix de ces produits, étant donné le faible coût de la main-d'oeuvre de ces pays. Cependant, les fournisseurs canadiens pourraient être en mesure de faire concurrence s'ils mettent l'accent sur les aspects tels que la qualité, la conception, la réputation et la rapidité de livraison.